

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société BH ASSURANCE**

**Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH Assurance s'est tenue le 30.03.2022 et a décidé :

- ✓ La distribution d'un dividende de 1,1 dinar par action à partir du 07.04.2022, soit un montant global de 2 926 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 481 536D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*